

Vos questions / nos réponses

Alcolisme

Par [Profil supprimé](#) Postée le 20/11/2012 15:20

bonjour, ma mère est alcoolique depuis bientôt 14 ans. j'aimerais savoir si il y a des centres de désintoxication dans l'Oise ou dans les environs (mais pas de centre hospitalier, car se n'ai pas assez long en désintox). car elle voudrait vraiment sans sortir mais ose pas être aidée.

Mise en ligne le 21/11/2012

Bonjour,

Ce n'est pas simple de vivre auprès de quelqu'un ayant des problèmes avec l'alcool. En effet, votre mère dit qu'elle souhaite s'en sortir, à priori seule elle n'y arrive pas, et en même temps elle « n'ose pas être aidée »... Il semble important qu'elle puisse prendre contact avec des professionnels en qui elle aura confiance. Son médecin traitant par exemple peut être un premier pas. Mais sachez qu'il existe des lieux de consultation spécialisés dans les dépendances : les Centres de Soins d'Accompagnement et Prévention en Addictologie (CSAPA). Dans ces structures, les consultations sont gratuites et confidentielles, que ce soit auprès d'un médecin, d'un psychologue ou d'un travailleur social. Les personnes y sont reçues sur du long terme si elles le souhaitent et ce sous forme de rendez-vous. L'objectif étant de comprendre ce qui se passe, d'écouter la personne et de l'aider vers ce qu'elle souhaite entreprendre : diminuer ou arrêter ses consommations. Nous vous transmettons les coordonnées de structures proches de chez vous.

Si votre mère décide de faire un sevrage, elle pourra en faire la demande auprès du CSAPA. Un sevrage est en effet un temps d'hospitalisation court (d'une semaine à 15 jours). Si elle souhaite une prise en charge plus longue, il faut alors faire, dans un second temps, une demande de post-cure (les professionnels l'aideront à en faire la demande).

Faire une cure sans un suivi à la sortie est souvent compliqué et la personne peut reconsommer rapidement. Un problème d'alcool ne se « résout » pas en 15 jours. Il faut faire preuve de patience. Mais ce qui est primordial dans toute prise en charge, c'est l'envie que sa situation change.

De votre côté, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures - que nous vous transmettons en bas de page - car elles reçoivent également l'entourage des personnes alcoolo-dépendantes. Vous pourrez ainsi faire le

point sur la situation et prendre un temps pour vous. Il existe aussi des groupes d'entraide pour l'entourage sur la même base que les réunions « Alcooliques Anonymes ». Vous pouvez connaître les lieux de réunions en appelant « Alateen » au 01.42.81.97.05.

Quelque soit la manière choisie, auprès de votre entourage ou de professionnels, il nous semble important de ne pas rester seule face au mal-être de votre mère.

Vous pouvez également nous appeler ou transmettre notre numéro à votre mère au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h) pour une écoute et un soutien ponctuels.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Association Addictions France- CSAPA de Compiègne \(60\)](#)

20 rue du Fond Pernant
Batiment A 2ème étage
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 86 00 20

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Lundi 8h30-12h30 / 13h-18h ; Mardi 13h30-17H30 ; Mercredi 8h30-12h30 ; Jeudi 9h-12h30 / 13h30- 18h ; Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-19h30

Consultat° jeunes consommateurs : Lundi de 16h30 à 18h30

[Voir la fiche détaillée](#)

[Centre d'addictologie](#)

8 avenue Henri Adnot
Centre hospitalier - ZAC de Merciers -
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 23 62 96

Site web : www.ch-compiegne.com/fr/accueil.html

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h15 à 16h

Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi: de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h

[Voir la fiche détaillée](#)

[Association Addictions France- CSAPA de Noyon \(60\)](#)

8 rue des déportés
60400 NOYON

Tél : 03 44 44 10 20

Site web : www.addictions-france.org

Accueil du public : Mardi de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

CAARUD : distribution de matériel de réduction des risques aux horaires d'ouverture

[Voir la fiche détaillée](#)